

TOUT SAVOIR SUR

LA TÉLÉTRANSMISSION



A quoi ça sert ?

La télétransmission est un échange d'informations par flux électronique entre la Sécurité Sociale et COGEVIE.



Sécurité Sociale



- ⌚ Rapidité des remboursements
- ⭐ Simplicité des échanges
- 👁️ Transparency et suivi des remboursements



COGEVIE

Comment l'activer ?

En adressant votre attestation de droits et celle de vos bénéficiaires à COGEVIE.



Et après ?



La Sécurité Sociale a un délai de réponse de quelques jours.



Pour suivre l'avancement : rendez-vous sur ameli.fr.

La télétransmission est effective ✅

La Sécurité Sociale nous adressera les demandes de remboursements de soins directement.

La télétransmission n'est pas effective ❌



Chevauchement de contrat

Votre précédent organisme de complémentaire santé est toujours connecté.

Que faire ?

Si vous êtes au régime général, choisir COGEVIE sur votre espace ameli.fr.

OU

Dans les autres cas, contactez votre précédent organisme complémentaire afin de demander l'annulation de la télétransmission.

Bénéficiaire inconnu à la caisse d'assurance maladie

Des informations sont erronées ou manquantes pour vous ou l'un de vos bénéficiaires.

Que faire ?

Déposez, sur votre espace personnel COGEVIE, votre dernière attestation de droits.

L'attestation de droits peut être téléchargée sur le site de votre régime obligatoire (Ameli.fr, MGEN, MSA, ...)



Bien Plus

qu'un gestionnaire Santé et Prévoyance